



Société anonyme au capital de 2.808.920,40 €
Siège social : River Seine
25 Quai Gallieni
92150 Suresnes

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE
DE XIRING SUR ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS
Visa AMF N° 06- 305 en date du 6 septembre 2006**

Société

XIRING

XIRING conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité pour les transactions à distance. La Société propose des solutions logicielles embarquées sur lecteurs de cartes à puce pour l'authentification forte et la signature électronique, destinées à deux principaux marchés : la banque et la santé où Xiring s'affiche comme précurseur avec la mise en place du système SESAME-Vitale, mais aussi à des marchés émergents de l' « e-administration », le transport ou la « sécurité entreprise ».

Actions dont l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris est demandée

XIRING a demandé l'admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris de :

- 2.340.767 actions existantes, intégralement souscrites et libérées et toutes de même catégorie,
- 319.185 actions pouvant provenir de l'exercice des stock-options et BSA attribués à ce jour, et de
- 749.064 actions nouvelles maximum, susceptibles d'être émises dans le cadre de la présente offre.

Structure du placement

Préalablement à la première cotation, la diffusion d'actions nouvelles et d'actions existantes dans le public (le "**Placement**") aura lieu dans le cadre :

– d'une offre au public en France sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre Publique**") comportant deux catégories d'ordre :

Ordre A : de 1 à 200 titres

Ordre B : Pour toute quantité au-delà de 200 titres.

Les ordres A seront servis prioritairement par rapport aux ordres B.

– d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :

- un placement public en France ; et
- un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

La répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée, conformément aux dispositions de l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF

Nombre d'actions offertes :

- 749.064 actions à émettre, soit environ 24,24 % du capital et des droits de vote à l'issue de l'émission.
- En fonction de la demande, ce nombre pourra être limité à 75%, soit 561.798 titres.

Clause d'extension et/ou option de sur allocation

Néant.

Prix par action

De 4,94 € et 5,74 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 18 septembre 2006. Le prix par action fera l'objet d'un communiqué de XIRING qui devrait être publié le 18 septembre 2006.

Date de jouissance :

1^{er} janvier 2006. Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission et donneront droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de cette date.

Dividendes

XIRING n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices et n'envisage pas de procéder à une telle distribution de manière régulière dans le futur.

Produit brut de l'émission

4.000.001,76 € en cas d'émission à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 5,34 €).

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

XIRING inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. Le produit net de l'augmentation de capital sera essentiellement consacré :

- A la poursuite d'une politique de R&D active en enrichissant l'offre actuelle de produits de sécurité bancaire, en préparant le renouvellement des gammes de produits de santé et en intégrant pour le futur, les technologies émergentes telles que la biométrie ou la technologie « sans contact » (environ 37,5% du produit de l'émission),
- L'accélération de la croissance interne sur ses marchés d'application actuels par le renforcement de la position commerciale de la Société (tant en France qu'à l'international à travers principalement le renforcement des équipes commerciales, marketing et ingénieurs d'affaires et également au travers de partenariats marketing et commerciaux ciblés), (environ 37,5% du produit de l'émission)
- A l'accroissement du besoin en fonds de roulement lié à la montée en charge des activités (environ 25% du produit de l'émission),

Cette répartition est donnée à titre indicatif, la société se réserve la possibilité de répartir les fonds différemment en fonction de l'évolution des produits, de la concurrence et des opportunités qui pourraient se présenter, et le cas échéant, en cas de limitation de l'émission à 75% du montant initialement prévu. La société n'écartera pas, à cet égard, la possibilité de réaliser des opérations de croissance externe dont l'opportunité pourrait se présenter (même si aucune lettre d'intention en ce sens, n'existe à ce jour).

En outre, Xiring considère que son introduction en bourse lui permettra d'asseoir sa notoriété et sa crédibilité sur des marchés où la plupart des intervenants sont des sociétés cotées.

Garantie de bonne fin

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Offre réservée aux salariés

Néant

Calendrier prévisionnel

6 septembre 2006	Visa de l'AMF sur le prospectus
7 septembre 2006	Diffusion d'un communiqué de presse relatif à l'opération auprès des principales agences de presse Ouverture de l'Offre Publique et du Placement Global
8 septembre 2006	Publication d'un communiqué dans les Echos
15 septembre 2006	Clôture de l'Offre Publique et du Placement Global à 17 heures
18 septembre 2006	Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société
18 septembre 2006	Publication du communiqué de la Société confirmant le dimensionnement final et le prix de l'Offre Publique et du Placement Global dans Les Échos
21 septembre 2006	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
22 septembre 2006	Début des négociations des actions XIRING sur Alternext d'Euronext Paris

Cotation

Première cotation le 18 septembre 2006.

Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris le 22 septembre 2006.

Code ISIN FR0004155612

Mnémonique : ALXIR

Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Concernant l'opération d'introduction :

- Le risque lié à l'absence de cotation préalable préalablement à l'introduction sur Alternext.
- La possibilité de limiter l'émission à 75 % ce qui pourrait avoir des conséquences sur la future liquidité des titres. En outre si le seuil des 75% n'était pas atteint, les ordres deviendraient caducs et l'opération serait annulée.
- L'absence de garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.
- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.

Concernant la Société, les principaux facteurs de risques liés à XIRING sont

- Les risques liés à la concurrence : Xiring opère sur le marché international de la sécurité Internet à côté d'acteurs de premiers rangs disposant d'une crédibilité et de moyens financiers très importants qui pourraient leur permettre de gêner considérablement la progression de la société.
- Les risques liés aux évolutions réglementaires possibles : Les produits et solutions commercialisés par Xiring nécessitent des homologations par les émetteurs et les opérateurs de cartes à puce. Un changement significatif de la politique des institutions serait de nature à affecter l'activité et donc les résultats de la société.
- Les risques relatifs à la concentration des clients : Le lancement encore récent de l'offre vers les établissements financiers se traduit par une concentration du chiffre d'affaires sur quelques clients. Les cinq premiers clients représentent 50,5% du CA au 30 juin 2006.

Contact investisseurs

Georges LIBERMAN
Président Directeur Général
« River Seine » - 25 quai Gallieni 92150 Suresnes
Tél : 01 46 25 80 49
Fax : 01 46 25 80 40
Mail : invest@xiring.com

Intermédiaires financiers

Listing Sponsor	Prestataire de services d'investissements
Allegra Finance 213 Bd Saint-germain 75007 PARIS Tél : 01 42 22 10 10	Gilbert Dupont 50 rue d'Anjou 75008 PARIS Tél. : 01 40 22 46 00

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) le visa n° 06-305 en date du 6 septembre 2006, sont disponibles sans frais auprès de XIRING « River Seine » - 25 quai Gallieni 92150 Suresnes et des établissements habilités à recevoir des ordres d'achat ou de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et de XIRING (www.xiring.com).

Le prospectus se compose :

- * D'un document de base enregistré le 30 août 2006 sous le N° I 06-136 et
- * D'une note d'opération.

Une notice sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 11 septembre 2006

« Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus et les investisseurs ne doivent ni accepter une offre ni souscrire à des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document, sauf sur la base d'informations contenues dans un prospectus publié par XIRING.

L'attention du public est attirée sur la section du prospectus relative aux facteurs de risques, à savoir le paragraphe 4 du document de base.

Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et possessions, chaque Etat aux Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce document n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professional ») au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre ») ou à toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les « personnes habilitées »). Les valeurs mobilières de la Société ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'à de telles personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des valeurs mobilières de la Société ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.

Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. L'information figurant dans ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce document est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. XIRING n'assumera aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. »